

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

MB/VSH

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Hélène GUIOUNET

En introduction de la séance du conseil municipal et à la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Philippe JUGIE, Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan, présente la nouvelle organisation de l'équipe de direction de l'office de tourisme avec l'arrivée ce jour de Madame Emilie VERDOUX en qualité de Directrice Adjointe.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 16 mars 2023

En introduction de l'étude du budget primitif de la Commune, Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel ce budget a été préparé, et notamment l'augmentation du coût des travaux, le fort alourdissement des charges d'énergie, le tout dans un environnement financier compliqué avec une tendance haussière du taux des emprunts.

Ceci étant dit, le conseil municipal :

- Approuve dans le cadre du budget primitif 2023 :
 - o La surtaxe eau potable de l'exercice 2023
 - o les reprises sur provisions
 - o la définition des règles applicables aux amortissements des immobilisations
 - o les taux de fiscalité locale

- Approuve les budgets primitifs de l'exercice 2023 en ce qui concerne :
 - o Le budget location établissement thermal
 - o Le budget de l'eau potable
 - o Le budget exploitation de la Forêt
 - o Le budget locations soumises à la TVA
 - o Le budget du lotissement Chante Coucou
 - o le budget de la Régie de transport public de voyageurs
 - o Le budget principal

- Décide du montant :
 - o De la subvention de l'exercice 2023 versée à l'Office de Tourisme
 - o des subventions aux Associations

- sollicite l'aide de l'Etat et du Département au titre des amendes de police pour la sécurisation de l'accès de l'école de Saint-Lary Soulan (coût 9 103€ HT).
- sollicite l'aide du Département dans le cadre du Pôle Touristique de la Vallée de Saint-Lary – Néouvielle pour l'équipement en casiers des vestiaires de la Piscine municipale (coût 62 924€ HT).
- prononce, conformément aux dispositions du bail, la résiliation du bail signé avec l'Association VVF Villages à la date du 31 octobre 2025 pour la gestion du village de vacances l' Auregon.

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- o décision n° 2023-09 pour la signature des marchés pour l'aménagement du nouveau cabinet médical dans la résidence Armazan pour un montant de 200 125.58€ HT ;
- o décision n° 2023-10 pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multisports au stade de Saint-Lary Soulan pour un montant de 60 000€ HT ;
- o décision n° 2023-11 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une salle de radiologie dans le nouveau cabinet médical du Pla d'Adet (marché avec l'entreprise SORAD) pour un montant de 83 405.396€ HT ;
- o décision n° 2023-12 concernant la mission de responsable unique de sécurité pour la Maison du Petit Montagnard signée avec le bureau d'étude RB -P.S.I (Monsieur Roland BRENET) pour un montant de 600€ HT.

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- o le projet d'hôtel de charme à Caneilles
- o le stationnement des camions aménagés sur le site de l'ancien camping
- o la procédure d'homologation du forage SL5
- o Les différents projets d'urbanisme en cours sur le territoire communal
- o Le fonctionnement du parking des Chardons
- o L'accès au Col du Portet cet été

La séance est levée à 21h15

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR